

# Table des matières

(avec renvoi aux pages)

Préface.....	5
Liste des abréviations .....	11
Sommaire .....	13
Propos introductifs des coordinateurs de l'ouvrage .....	15
<b>CHAPITRE 1. LE BLANCHIMENT DES AVANTAGES PATRIMONIAUX ILLICITES ISSUS DE LA FRAUDE SOCIALE.....</b>	<b>17</b>
<b>Section 1. Introduction.....</b>	<b>17</b>
<b>Section 2. Notion d'avantages patrimoniaux illicites</b> <b>(art. 42, 3°, C. pén.).....</b>	<b>19</b>
1. Généralités.....	19
2. Grands principes dégagés par la jurisprudence de la Cour de cassation .....	20
3. Les avantages patrimoniaux illicites introuvables dans le patrimoine du condamné : confiscation par équivalent.....	22
4. Applications en droit pénal social.....	22
<b>Section 3. Le blanchiment des avantages patrimoniaux illicites     et son régime particulier de saisies et de confiscations .....</b>	<b>28</b>
1. Notion de blanchiment.....	28
2. Question spéciale : le blanchiment de l'économie résultant de l'évitement d'une dette.....	31
3. Intérêt final du blanchiment : un régime particulier de saisies et confiscations.....	33
3.1. PRINCIPES.....	33
3.2. LE CONCOURS DE CONFISCATIONS.....	34
4. Applications en droit pénal social.....	35
4.1. BLANCHIMENT PAR CONVERSION OU TRANSFERT (ART. 505, AL. 1 <sup>ER</sup> , 3°, C. PÉN.).....	35
4.2. BLANCHIMENT PAR TRANSFORMATION OU PAR DISSIMULATION (ART. 505, AL. 1 <sup>ER</sup> , 4°, C. PÉN.).....	40

<b>Section 4. Conclusion</b> .....	41
<b>CHAPITRE 2. L'ESCROQUERIE EN DROIT PÉNAL COMMUN ET L'ESCROQUERIE EN DROIT PÉNAL SOCIAL</b> .....	43
<b>Section 1. Introduction</b> .....	43
<b>Section 2. L'escroquerie, délit de droit pénal commun</b> .....	43
1. <i>Les éléments constitutifs de cette infraction</i> .....	44
1.1. LA REMISE OU LA DÉLIVRANCE VOLONTAIRE DES CHOSES PROTÉGÉES PAR LA LOI.....	44
1.2. L'UTILISATION DE MOYENS FRAUDULEUX DESTINÉS À TROMPER AUTRUI ET QUI ONT DÉTERMINÉ LA REMISE OU LA DÉLIVRANCE DE LA CHOSE.....	45
1.3. L'ÉLÉMENT MORAL EST L'INTENTION DE S'APPROPRIER UNE CHOSE APPARTENANT À AUTRUI.....	47
2. <i>Répression</i> .....	48
2.1. LES PEINES.....	48
2.2. LA TENTATIVE PUNISSABLE.....	49
2.3. LA CIRCONSTANCE AGGRAVANTE .....	49
2.4. L'IMMUNITÉ EN CAS DE PARENTÉ OU D'ALLIANCE .....	50
3. <i>Dispositions législatives particulières renvoyant ou pouvant         renvoyer à l'infraction d'escroquerie</i> .....	51
<b>Section 3. L'escroquerie en droit pénal social</b> .....	52
1. <i>Les éléments constitutifs de l'infraction</i> .....	52
2. <i>Répression</i> .....	54
2.1. LES PEINES.....	54
2.2. LA RÉACTION SOCIALE À LA DÉLINQUANCE EN DROIT PÉNAL SOCIAL .....	55
<b>CHAPITRE 3. LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ : QUAND LA VOLONTÉ DE RÉPRESSION GOUVERNEMENTALE FAIT FI DE LA JURISPRUDENCE ET DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b> ....	57
<b>Section 1. L'incrimination</b> .....	58
1. <i>Le texte légal</i> .....	58
2. <i>Les éléments constitutifs</i> .....	59
3. <i>L'élément moral</i> .....	59
4. <i>Le champ d'application rationæ personæ</i> .....	59
5. <i>La sanction</i> .....	60
<b>Section 2. Première critique : la référence au lien de subordination</b> .....	61
<b>Section 3. Seconde critique : les victimes de traite des êtres humains</b> .....	64
1. <i>Considérations liminaires</i> .....	64

2. <i>Des discussions parlementaires à la clause de non-sanction</i> .....	64
3. <i>Est-il possible de limiter le champ d'application de l'incrimination par le biais d'une interprétation ?</i> .....	67
<b>Section 4. Troisième critique : la perte d'une source de renseignement</b> .....	69
<b>Section 5. Quelques chiffres</b> .....	70
<b>Section 6. Conclusions</b> .....	71
<b>CHAPITRE 4. SAISIES ET CONFISCATIONS EN DROIT PÉNAL SOCIAL : QUESTIONS SPÉCIALES</b> .....	73
<b>Section 1. Questions préalables</b> .....	74
1. <i>Distinction entre les phases administrative et judiciaire</i> .....	74
2. <i>Relations entre les inspecteurs sociaux et l'auditorat du travail</i> .....	76
<b>Section 2. Phase administrative : saisie et mise sous scellés</b> .....	79
1. <i>Notions</i> .....	79
1.1. PRINCIPES.....	79
1.2. SAISIE ET MISE SOUS SCELLÉS .....	80
1.3. MESURES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN PARTICULIER .....	82
2. <i>Formalités</i> .....	82
3. <i>Recours</i> .....	83
4. <i>Sanctions</i> .....	86
<b>Section 3. Phase judiciaire : saisie, mise sous scellés et confiscation</b> .....	87
1. <i>Notions</i> .....	87
1.1. SAISIE ET MISE SOUS SCELLÉS .....	87
1.2. CONFISCATION .....	88
1.3. PARTICULARITÉ DE LA SAISIE « CODE PÉNAL SOCIAL » PRATIQUÉE LORS DE LA PHASE JUDICIAIRE.....	90
2. <i>Choses visées</i> .....	90
2.1. CHOSES POUVANT FAIRE UNIQUEMENT L'OBJET D'UNE SAISIE : CELLES POUVANT SERVIR À LA MANIFESTATION DE LA VÉRITÉ .....	90
2.2. CHOSES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE OU D'UNE CONFISCATION ..	91
2.2.1. Les choses formant l'objet de l'infraction et celles qui ont servi ou qui ont été destinées à la commettre.....	91
2.2.1.1. <i>Considérations communes</i> .....	91
2.2.1.2. <i>Considérations propres à la confiscation</i> .....	93
2.2.2. Les choses qui ont été produites par l'infraction.....	94

2.2.3. Les avantages patrimoniaux tirés directement de l'infraction, les biens et valeurs qui leur ont été substitués et les revenus de ces avantages investis.....	94
2.2.3.1. <i>Considérations communes</i> .....	94
<i>a Généralités</i> .....	94
<i>b Mesures par équivalent</i> .....	98
2.2.3.2. <i>Considérations propres à la confiscation</i> .....	101
2.2.3.3. <i>L'importance relative du bénéficiaire de l'avantage patrimonial</i> .....	102
2.2.3.4. <i>Évaluation des avantages patrimoniaux résultant d'une occupation non déclarée de travailleurs</i> ....	104
3. <i>Questions particulières</i> .....	108
3.1. RECOURS CONTRE UNE MESURE DE SAISIE .....	108
3.2. RÉQUISITOIRE DE CONFISCATION .....	111
3.3. SAISIE DE CRÉANCES.....	113
3.3.1. Article 2 du Code judiciaire.....	113
3.3.2. Notification .....	114
3.3.3. Étendue .....	116
3.3.3.1. <i>Créances présentes et futures ?</i> .....	116
3.3.3.2. <i>Totalité du compte ?</i> .....	117
3.3.4. Informations bancaires .....	118
3.3.5. Sanctions civiles et pénales.....	118
<b>Section 4. Conclusion</b> .....	119
<b>CHAPITRE 5. LE CHANTIER DE CONSTRUCTION EN DROIT PÉNAL DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b> .....	121
<b>Section 1. Introduction</b> .....	121
<b>Section 2. Qu'est-ce qu'un chantier temporaire ou mobile ?</b> .....	125
1. <i>Critère matériel</i> .....	125
2. <i>Critère personnel</i> .....	127
<b>Section 3. Le maître d'ouvrage</b> .....	128
1. <i>Le maître d'ouvrage qui n'applique pas les principes généraux de prévention</i> .....	130
2. <i>Le maître d'ouvrage qui n'a pas désigné un coordinateur-projet</i> .....	131
3. <i>Le maître d'ouvrage qui n'a pas veillé à l'élaboration préalable d'un plan de sécurité et de santé</i> .....	133

4. Le maître d'ouvrage qui n'a pas tenu compte des principes généraux de prévention lors des choix architecturaux, techniques ou organisationnels et dans la prévision des durées imparties aux travaux.....	134
5. Le maître d'ouvrage qui n'a pas veillé à ce que le coordinateur-conception remplisse ses missions, soit associé à toutes les étapes de la conception et reçoive toutes les informations relatives à l'exécution de ses tâches.....	135
6. Le maître d'ouvrage qui n'a pas exercé une surveillance suffisante concernant les obligations à respecter par le coordinateur-conception.....	136
7. Le maître d'ouvrage qui n'organise pas la coordination des travaux ainsi que la collaboration entre les différents entrepreneurs qui se trouvent simultanément ou se succèdent sur le chantier.....	137
8. Le maître d'ouvrage qui n'a pas désigné un coordinateur-réalisation.....	138
9. Le maître d'ouvrage qui n'a pas veillé à ce que le coordinateur-réalisation remplisse ses missions, soit associé à toutes les étapes de la réalisation et reçoive toutes les informations relatives à l'exécution de ses tâches.....	140
10. Le maître d'ouvrage qui n'a pas exercé une surveillance suffisante concernant les obligations à respecter par le coordinateur-réalisation.....	140
<b>Section 4. Les coordinateurs en matière de sécurité et de santé.....</b>	<b>142</b>
1. Le coordinateur-projet.....	144
2. Le coordinateur-réalisation.....	145
<b>Section 5. Les maîtres d'œuvre.....</b>	<b>146</b>
1. Le maître d'œuvre chargé de la conception.....	147
2. Le maître d'œuvre chargé de l'exécution.....	148
2.1. RESPONSABILITÉ PÉNALE EN LIEN AVEC LA COORDINATION DE LA RÉALISATION DE L'OUVRAGE.....	150
2.2. RESPONSABILITÉ PÉNALE EN LIEN AVEC LA RÉALISATION DE L'OUVRAGE.....	152
2.2.1. Le maître d'œuvre-exécution qui ne respecte pas et ne fait pas respecter les obligations des entrepreneurs, sous-traitants et indépendants, en matière de sécurité et de santé au travail.....	152
2.2.2. Le maître d'œuvre-exécution qui n'écarte pas l'entrepreneur, sous-traitant ou l'indépendant dont il peut savoir qu'il ne respecte pas les obligations de la loi du 4 août 1996 et ses arrêtés d'exécution.....	153
2.2.3. Le maître d'œuvre-exécution qui n'a pas conclu un contrat contenant certaines clauses.....	153

2.2.4. <i>Le maître d'œuvre-exécution qui, en présence d'un entrepreneur, sous-traitant ou indépendant qui ne respecte pas ses obligations, ne prend pas lui-même les mesures nécessaires</i> .....	154
3. <i>Le maître d'œuvre chargé du contrôle de l'exécution</i> .....	154
<b>Section 6. Les entrepreneurs, sous-traitants et indépendants</b> .....	155
<b>CHAPITRE 6. NON BIS IN IDEM : TRADUTTORE TRADITTORE</b> .....	159
<b>Section 1. Préambule</b> .....	159
<b>Section 2. Variations</b> .....	160
<b>Section 3. Retour aux sources – Définitions</b> .....	162
<b>Section 4. Non bis in idem – Portée</b> .....	162
<b>Section 5. Effets – Exemple et hypothèse</b> .....	164
<b>Section 6. Conclusion</b> .....	166
<b>CHAPITRE 7. INTERFÉRENCE DES ACTES INTERRUPTIFS DE LA PRESCRIPTION PÉNALE SUR LA PRESCRIPTION DE L'ACTION CIVILE EN RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE VISÉE À L'ARTICLE 42 DE LA LOI DU 27 JUIN 1969</b> .....	169
<b>Section 1. L'article 42, alinéa 1<sup>er</sup></b> .....	170
<b>Section 2. Point de départ du délai</b> .....	170
<b>Section 3. Nature des délais visés à l'article 42, alinéa 1<sup>er</sup></b> .....	171
<b>Section 4. Les actes interruptifs de la prescription civile visés par l'article 42, alinéa 7, 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup></b> .....	171
1. <i>Les articles 2244 et suivants du Code civil – Article 42, alinéa 7, 1<sup>o</sup></i> ..	172
1.1. LA CITATION EN JUSTICE, LE COMMANDEMENT ET LA SAISIE .....	172
1.2. LA RECONNAISSANCE .....	172
2. <i>La lettre recommandée – Article 42, alinéa 7, 2<sup>o</sup></i> .....	173
3. <i>La contrainte – Article 42, alinéa 7, 3<sup>o</sup></i> .....	174
<b>Section 5. L'interruption de la prescription visée à l'article 42, alinéa 7, 4<sup>o</sup></b> .....	174
1. <i>Raison d'être</i> .....	174
2. <i>Actes de poursuite ou d'instruction : définition</i> .....	176
2.1. L'ACTE D'INSTRUCTION.....	176
2.2. L'ACTE DE POURSUITE.....	177
3. <i>Condition pour que les actes de poursuite ou d'instruction bénéficient de l'effet interruptif</i> .....	177
4. <i>Actes de poursuite ou d'instruction, interruptifs de la prescription pénale</i> .....	177
4.1. ACTES DE POURSUITE .....	178

4.2. ACTES D'INSTRUCTION .....	178
4.2.1. Actes des fonctionnaires de police.....	178
4.2.2. Actes émanant du procureur du Roi .....	178
4.2.3. Actes accomplis par le juge d'instruction ou la juridiction d'instruction .....	179
5. <i>Ne constituent pas des actes interruptifs de la prescription pénale...</i>	179
6. <i>Effets</i> .....	180
7. <i>Entrée en vigueur</i> .....	180
8. <i>Une autre alternative ?</i> .....	180
<b>CHAPITRE 8. VOLET PRÉVENTIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FRAUDE SOCIALE : DE NOUVELLES PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE LA TRANSPOSITION DE LA 4<sup>E</sup> DIRECTIVE EUROPÉENNE ANTIBLANCHIMENT .....</b>	<b>183</b>
<b>Section 1. Introduction</b> .....	<b>183</b>
<b>Section 2. La portée du dispositif préventif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ....</b>	<b>184</b>
<b>Section 3. La loi du 18 septembre 2017 et les criminalités à caractère social .....</b>	<b>186</b>
<b>Section 4. Les conséquences de l'ajout de la fraude sociale à la liste des criminalités sous-jacentes : de nouvelles perspectives opérationnelles pour la CTIF .....</b>	<b>187</b>
1. <i>Le dumping social</i> .....	189
1.1. EXPOSÉ DE LA PROBLÉMATIQUE .....	189
1.2. LE RÔLE DE LA CTIF .....	191
2. <i>Les réseaux organisés de faux indépendants</i> .....	192
2.1. EXPOSÉ DE LA PROBLÉMATIQUE .....	192
2.2. LE RÔLE DE LA CTIF .....	193
3. <i>Les réseaux organisés de fraude aux allocations sociales</i> .....	194
3.1. EXPOSÉ DE LA PROBLÉMATIQUE .....	194
3.2. LE RÔLE DE LA CTIF .....	195
<b>Section 5. Conclusion : vers une meilleure synergie dans la lutte contre la fraude sociale</b> .....	<b>196</b>
<b>CHAPITRE 9. L'ARTICLE 236 DU CODE PÉNAL SOCIAL ET LA RESTITUTION – LE PRINCIPE <i>NON BIS IN IDEM</i> .....</b>	<b>197</b>
<b>Section 1. L'article 236, alinéas 2 et 3, du Code pénal social .....</b>	<b>197</b>
1. <i>Première raison : la nature de la restitution prévue par l'article 236 du Code pénal social et le délai de prescription applicable à l'action civile</i> .....	198

2. <i>Seconde raison : la possibilité d'obtenir une condamnation solidaire</i>	199
3. <i>Troisième raison : bénéficiaire de sommes, ou de biens, qui ont fait l'objet d'une confiscation spéciale</i>	200
4. <i>Quatrième raison : une possibilité d'obtenir la réparation de dommages distincts</i>	200
<b>Section 2. Le principe <i>non bis in idem</i></b>	201
1. <i>L'évolution de la jurisprudence depuis l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 10 février 2009</i>	201
2. <i>L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 15 novembre 2006</i>	203
3. <i>Un arrêt peu clair</i>	205
4. <i>Un arrêt a priori sans conséquences en matière d'assurance chômage ?</i>	207
<b>CHAPITRE 10. LE CONTRÔLE DE LA SITUATION FAMILIALE DES CHÔMEURS</b>	209
<b>Section 1. Introduction</b>	209
<b>Section 2. Situation familiale des chômeurs : notion et preuve</b>	210
1. <i>Notions</i>	210
1.1. LE CHÔMEUR AYANT CHARGE DE FAMILLE	210
1.1.1. Le chômeur cohabitant avec une ou plusieurs personnes financièrement à sa charge	211
1.1.2. Le chômeur isolé payant effectivement une pension alimentaire	213
1.2. LE CHÔMEUR ISOLÉ	214
1.3. LE CHÔMEUR COHABITANT	214
2. <i>Preuve</i>	214
<b>Section 3. Contrôle de la situation familiale des chômeurs</b>	215
1. <i>Visite domiciliaire</i>	215
1.1. NOTION	216
1.2. ÉTENDUE	217
1.3. CONSÉQUENCES	220
2. <i>Consultation et croisement des banques de données</i>	221
3. <i>Collecte et échange d'informations avec les services de l'État et les autres services d'inspection</i>	223
4. <i>Collaboration avec la police</i>	225
5. <i>Utilisation et contrôle des données énergétiques</i>	227
6. <i>Consultation des réseaux sociaux</i>	228
<b>Section 4. Conséquences du contrôle de la situation familiale des chômeurs</b>	230



1. Révision du droit aux allocations.....	230
2. Récupération des allocations indûment perçues.....	231
3. Sanctions administratives .....	232
4. Sanctions pénales .....	233
<b>Section 5. Conclusion .....</b>	<b>235</b>
<b>CHAPITRE 11. LE DÉFI DES CRISES DES FRAUDES SOCIALES, FISCALES ET DES POLITIQUES ÉLUS QU’AFFRONTENT L’UNION EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES, PARTICULIÈREMENT L’ÉTAT BELGE, DURANT L’ANNÉE 2017 .....</b>	<b>237</b>
<b>Section 1. Introduction.....</b>	<b>237</b>
<b>Section 2. Le défi de la crise de la fraude sociale qu’affrontent l’UE et ses États membres, particulièrement la Belgique et la France</b>	<b>241</b>
1. <i>La directive européenne 96/71 sur le détachement des travailleurs occupés dans un État membre d’accueil de l’UE par une entreprise de travailleurs en provenance d’un autre État membre de l’UE dans le cadre de la libre prestation de services .....</i>	<i>241</i>
1.1. CETTE DIRECTIVE ENTRAÎNE PAR SON APPLICATION ILLÉGALE DES ABUS ET DES FRAUDES SOCIALES QUI ONT DES EFFETS DE DUMPING SOCIAL .....	241
1.2. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX ET FONDAMENTAUX DE L’UE.....	241
1.3. LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS SALARIÉS D’UNE ENTREPRISE D’UN ÉTAT MEMBRE DE L’UE DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L’UE A À LA FOIS UNE DIMENSION SOCIALE ET UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE ...	243
1.3.1. La dimension sociale du détachement est le fait du droit du travail.....	243
1.3.2. Le détachement des travailleurs salariés présente également une dimension économique.....	244
1.4. LES CONDITIONS FONDAMENTALES DE L’APPLICATION DE LA DIRECTIVE DÉTACHEMENT.....	245
1.4.1. Quelle est la prestation de services dont la directive détachement assure la libre circulation ?.....	245
1.4.2. Quel est le champ d’application des entreprises et des travailleurs ? Quelles sont les conditions de travail et d’emploi ?.....	245
1.4.3. Quel est le travailleur détaché visé par la directive 96/71 ?.....	246
1.4.4. Quelles sont les conditions de travail et d’emploi applicables au travailleur détaché dans l’État d’accueil ? Le noyau dur de la réglementation de l’État d’accueil.....	247

1.4.5. Quelles sont les exigences de coopération et de contrôle entre les États membres pour une loyale application de la directive détachement ? .....	249
1.5. LA DIRECTIVE DU 16 AVRIL 2014 D'EXÉCUTION DE LA DIRECTIVE 96/71 – SES APPORTS.....	250
1.5.1. Cette directive d'exécution a réaffirmé les principes fondamentaux à respecter.....	251
1.5.2. Les nouvelles normes européennes pour prévenir les abus et les contournements de la directive détachement .....	251
1.5.3. Le caractère indispensable à la fois des procédures efficaces de contrôle et de la coopération est un des soucis majeurs de la directive .....	251
1.5.4. Les mesures de contrôle du respect des dispositions applicables aux prestataires de services.....	252
1.5.5. Les inspections sociales doivent être efficaces et appropriées sur le territoire sur lequel les travailleurs détachés sont occupés .....	253
1.6. LA DÉFENSE DES DROITS DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS – L'INSTRUMENT D'EXÉCUTION DES SANCTIONS ET DES AMENDES.....	257
1.7. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET FINALES .....	258
1.8. LA SITUATION SOCIALE DE L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE DÉTACHEMENT EN 2017 ET LES PROPOSITIONS DE RÉFORMES EN COURS DE LA COMMISSION, DU PARLEMENT ET DES ÉTATS MEMBRES.....	259
1.8.1. Malgré les modifications de la directive d'exécution qui notamment étend la liste des documents exigés lors des contrôles du détachement et introduit le principe de responsabilité solidaire entre l'entreprise donneuse d'ordres et ses sous-traitants, le système du « détachement » fait toujours autant, en 2017, l'objet de très nombreux abus et de fraudes.....	259
1.8.2. La proposition de réforme par la commissaire européenne du transport routier européen .....	263
1.8.3. Les propositions de réforme de la directive détachement – État de la procédure d'examen et de décision.....	265
1.8.3.1. <i>Les propositions de réforme de la directive détachement sont en cours de discussions.....</i>	265
1.8.3.2. <i>La France n'est pas satisfaite de l'état actuel du texte de la réforme de la directive « détachement » .....</i>	267

2. <i>Le défi des fraudes sociales autres que celles des travailleurs détachés, en Belgique, en France – De quelques fraudes sociales du droit du travail et de la sécurité sociale</i> .....	270
2.1. DIVERSES FRAUDES SOCIALES EN DROIT SOCIAL BELGE.....	270
2.1.1. En matière de chômage et d'emploi.....	270
2.1.2. Le système de réinsertion des travailleurs en congé de maladie.....	271
2.2. LE MODÈLE SOCIAL DE RYANAIR ÉBRANLÉ PAR LA JUSTICE EUROPÉENNE....	273
2.3. L'ESCLAVAGISME DOMESTIQUE DES 8 PRINCESSES D'ABU DHABI VIOLATION DU DROIT SOCIAL BELGE – TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.....	275
2.4. L'APPLICATION LACUNAIRE DES LOIS ANTIDISCRIMINATION – VIOLATION DU DROIT SOCIAL BELGE.....	276
2.5. FRAUDE À L'ONSS – VIOLATION DE L'ÉTAT DE DROIT.....	277
3. <i>Fraudes sociales en droit français – Fraudes et escroqueries en matière d'allocations familiales – Les contrôles</i> .....	279
<b>Section 3. Le défi de la crise de la fraude fiscale qu'affrontent l'UE et les États membres particulièrement la Belgique</b> .....	281
1. <i>La fraude fiscale et l'UE – La lutte contre l'évasion fiscale : les avancées majeures</i> .....	281
2. <i>La fraude fiscale de l'UE : Panama Papers et ses conséquences</i> .....	282
2.1. LA LISTES DES PARADIS FISCAUX.....	282
2.2. PANAMA PAPERS ET L'OPACITÉ JURIDIQUE DU CANADA : L'OPTIMISATION FISCALE.....	283
2.3. PANAMA PAPERS ET LA RÉCUPÉRATION FISCALE EN BELGIQUE ET EN FRANCE.....	283
2.3.1. En Belgique.....	283
2.3.2. En France.....	284
2.4. PANAMA PAPERS ET LA MISE AU PAS DES CONSEILLERS FISCAUX PAR L'UE	285
2.5. LES BANQUES ET LES PARADIS FISCAUX : UN MANQUE À GAGNER CONSIDÉRABLE POUR LES ÉTATS.....	286
3. <i>La transparence fiscale pour les multinationales et pour les États (rulings)</i> .....	287
3.1. LE REPORTING PAYS PAR PAYS.....	287
3.2. LES RULINGS, ACCORDS FISCAUX.....	288
3.3. L'ASSIETTE COMMUNE CONSOLIDÉE.....	288
3.4. PUBLICATION D'INFORMATIONS PAR LES MULTINATIONALES.....	289
3.5. LA TRANSPARENCE FISCALE EUROPÉENNE ET LA « CERTITUDE FISCALE ».....	289
3.6. LA LUTTE CONTRE L'OPTIMISATION FISCALE ET L'OCDE, CONVENTION MULTILATÉRALE.....	290
4. <i>Les lanceurs d'alerte et le paquet européen antifraude</i> .....	291
4.1. LES LANCEURS D'ALERTE ET LEUR PROTECTION PAR L'UE.....	291

4.2. LA FRAUDE TRANSFRONTALIÈRE ET LE PARQUET EUROPÉEN ANTIFRAUDE ...	292
5. <i>Les transfrontaliers et leur taxation</i> .....	294
6. <i>Conclusions générales</i> .....	294
<b>Section 4. Le défi de la fraude de mandataires politiques, la crise de la démocratie et l'irrespect de l'État de droit</b> .....	296
1. <i>Introduction</i> .....	296
2. <i>Le défi des institutions démocratiques de l'État belge et des entités fédérées</i> .....	297
3. <i>Le Samusocial : le scandale de trop – Le Parti socialiste francophone particulièrement ébranlé – Les problèmes de bonne gouvernance</i> ...	298
3.1. LE DÉROULEMENT DES FAITS DU SCANDALE « SAMUSOCIAL » .....	298
3.2. LES MISSIONS DU SAMUSOCIAL .....	300
3.3. LE RAPPORT DES COMMISSAIRES DE L'EXÉCUTIF DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – SON CONTENU – SES CONCLUSIONS .....	302
3.4. LES EFFETS DU SCANDALE SUR LES DEUX PERSONNES RESPONSABLES ET SUR LA PLACE DE LA GOUVERNANCE.....	303
3.5. LES ACTIONS DES INSTITUTIONS FÉDÉRALE ET RÉGIONALE ET DES PARTIS POLITIQUES.....	304
3.5.1. Le fédéral.....	304
3.5.2. Le pouvoir judiciaire.....	304
3.5.3. La commission d'enquête du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale .....	305
3.5.4. Le groupe de travail du Parlement bruxellois.....	305
3.5.5. Le principe du décumul des fonctions de bourgmestre de la ville de Bruxelles, le chaos politique dans les exécutifs des entités fédérées.....	307
3.6. LES STRUCTURES ET LES RÉMUNÉRATIONS REVUES À LA BAISSÉ À LA VILLE DE BRUXELLES.....	309
3.7. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES FINALES.....	311
3.7.1. Nous avons constaté ci-avant les effets considérables des irrégularités et le vent des réformes s'est levé.....	311
3.7.2. Cette analyse du scandale du Samusocial n'est que celle de l'un des derniers scandales.....	312
4. <i>L'affaire Publifin</i> .....	312
4.1. LES FAITS.....	312
4.2. LES CONSÉQUENCES.....	313
4.2.1. Une enquête parlementaire.....	313
4.2.2. La démission du ministre de la Région wallonne chargé de la tutelle des pouvoirs locaux .....	314
4.3. LA CONFUSION PUBLIC-PRIVÉ.....	315

4.4. LES RÉACTIONS DES DIRIGEANTS DU PARTI SOCIALISTE ET LES DÉMISSIONS DE MANDATAIRES DIRIGEANTS DE L'AFFAIRE PUBLIFIN .....	315
4.5. L'ANALYSE DES ÉLÉMENTS QUI ONT PERMIS LA CRÉATION DES COMITÉS DE SECTEUR ET LEUR RÔLE PUREMENT CONSULTATIF .....	316
4.6. LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE .....	317
4.7. LES DÉGÂTS SUR LES PARTIS POLITIQUES, LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LES MANDATAIRES ÉLUS À LA SUITE DE CE SCANDALE PUBLIFIN ?.....	318
4.8. LES MESURES DE BONNE GOUVERNANCE DE LA RÉGION WALLONNE .....	318
4.9. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE – LES PRESSIONS – LE RAPPORT INTERMÉDIAIRE.....	320
4.9.1. Les pressions et demandes d'avocats – L'assignation en justice de 5 commissaires par Nethys – L'immunité constitutionnelle.....	320
4.9.2. Le rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire wallonne – Les recommandations et ses limites .....	321
4.10. LA VAGUE DES DÉMISSIONS POST-PUBLIFIN ET LES MESURES DE BONNE GOUVERNANCE.....	323
4.11. L'AFFAIRE DU SAMUSOCIAL S'AJOUTE AU SCANDALE PUBLIFIN – SES EFFETS SUR LES SONDAGES ET LE PS – LES CONCLUSIONS FINALES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE WALLONNE (3 JUILLET 2017).....	324
4.12. LE RAPPORT D'AUDIT DU GROUPE PUBLIFIN (JUILLET 2017) .....	328
<b>Section 5. Considérations générales finales.....</b>	<b>330</b>
<b>CHAPITRE 12. LA GRANDE ILLUSION DE LA DIRECTIVE 96/71/CE CONCERNANT LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS – À L'OUEST, RIEN DE NOUVEAU ?.....</b>	<b>333</b>
<b>Section 1. Introduction – Le (mauvais) état de l'Union .....</b>	<b>333</b>
<b>Section 2. Le détachement régulier : un <i>dumping social</i> ? .....</b>	<b>335</b>
<b>Section 3. Le détachement irrégulier : le vrai problème.....</b>	<b>341</b>
1. <i>Qualification abusive de détachement</i> .....	341
2. <i>Irrespect de la réglementation de sécurité sociale du pays d'origine</i> .....	342
3. <i>Irrespect des règles du « noyau dur » du pays d'accueil.....</i>	343
<b>Section 4. Les contrôles : un début de réponse.....</b>	<b>344</b>
1. <i>Autorités compétentes</i> .....	344
2. <i>Mise en œuvre des contrôles et limites</i> .....	345
3. <i>Quelques pistes pour d'efficaces poursuites</i> .....	348
<b>Section 5. Réactions européennes.....</b>	<b>352</b>
1. <i>Directive 2014/67 et transposition en droit belge</i> .....	352

1.1. AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAILLEUR DÉTACHÉ À PARTIR DE LA BELGIQUE .....	353
1.2. DÉFINITIONS DE TRAVAILLEUR DÉTACHÉ/EMPLOYEUR ET CONTRÔLE DES CONDITIONS DE TRAVAIL .....	354
1.2.1. Définitions et indices d'un détachement réel .....	354
1.2.2. Modalités de contrôle des conditions de travail.....	355
1.3. INTRODUCTION D'UN RÉGIME SPÉCIFIQUE DE RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE SALARIALE DU CONTRACTANT DIRECT POUR LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION .....	357
1.4. EXÉCUTION TRANSFRONTALIÈRE DES SANCTIONS ET DES AMENDES ADMINISTRATIVES .....	360
2. <i>La proposition Thyssen</i> .....	360
<b>Section 6. Réactions nationales</b> .....	363
1. <i>Interventions législatives</i> .....	363
2. <i>Intervention des partenaires sociaux dans le secteur         de la construction</i> .....	367
3. <i>Plans d'action</i> .....	367
4. <i>Interventions locales, régionales (et législative) dans les marchés         publics</i> .....	369
<b>Section 7. Conclusion</b> .....	371
<b>CHAPITRE 13. L'INFRACTION D'OBSTACLE À LA SURVEILLANCE AU SENS DE L'ARTICLE 209 DU CODE PÉNAL SOCIAL : RAISONS D'ÊTRE, ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS, SANCTIONS, DROIT AU SILENCE ET DROIT À NE PAS CONTRIBUER À SA PROPRE INCRIMINATION</b> .....	375
<b>Section 1. Les objectifs de l'incrimination</b> .....	378
<b>Section 2. Les éléments constitutifs</b> .....	380
1. « <i>Toute personne</i> » .....	381
2. « <i>Mettre obstacle</i> » .....	382
3. « <i>Surveillance organisée en vertu du présent Code et de ses arrêtés         d'exécution</i> » .....	384
4. <i>Élément moral</i> .....	388
<b>Section 3. Le régime des sanctions</b> .....	391
<b>Section 4. Le sort de l'incrimination d'obstacle à la surveillance face au droit au silence et au droit de ne pas contribuer à sa propre incrimination</b> .....	393
1. <i>Le droit au silence dans le droit positif applicable en Belgique</i> .....	393
1.1. DANS DES TRAITÉS SIGNÉS PAR LA BELGIQUE COMME ÉTAT MEMBRE D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE.....	393
1.1.1. Organisation des Nations Unies.....	393

1.1.2. Conseil de l'Europe.....	394
1.1.3. Union européenne .....	395
1.2. EN DROIT BELGE .....	396
1.2.1. L'article 47 <i>bis</i> du Code d'instruction criminelle .....	396
1.2.2. Dans le Code pénal social .....	398
1.2.3. Principe général du droit .....	399
1.3. SANCTION D'UNE PREUVE OBTENUE EN VIOLATION DU DROIT AU SILENCE .....	399
2. <i>L'infraction d'obstacle à la surveillance est-elle compatible avec le droit de ne pas s'auto-incriminer et avec le droit au silence ?</i> .....	401
2.1. LA SURVEILLANCE EXERCÉE À L'ÉGARD D'UNE PERSONNE QUI N'EST PAS SUSPECTÉE .....	402
2.2. LA SURVEILLANCE EXERCÉE ALORS QUE LES INSPECTEURS SOCIAUX DISPOSENT D'INDICES D'UNE INFRACTION SOCIALE ET ENQUÊTENT AU SUJET DE CES INDICES.....	404
2.3. LA QUESTION PARTICULIÈRE DES SUPPORTS D'INFORMATION VISÉS À L'ARTICLE 28 DU CODE PÉNAL SOCIAL .....	404
<b>CHAPITRE 14. LA RÉFORME DES INSPECTIONS SOCIALES .....</b>	<b>409</b>
<b>Section 1. Introduction.....</b>	<b>409</b>
<b>Section 2. Cadre légal des inspections sociales avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et structures de coordination mises en place ainsi que les difficultés existantes.....</b>	<b>411</b>
1. <i>Cadre légal en constante évolution.....</i>	411
2. <i>Des projets de fusion des services d'inspection en un service d'inspection générale avortés... à la mise sur pied de structures de coordination.....</i>	412
2.1. PROJETS LÉGISLATIFS DE FUSION DE SERVICES D'INSPECTION AVORTÉS JUSTIFIÉS PAR DES RAISONS BUDGÉTAIRES .....	412
2.2. NOUVELLES STRUCTURES DE COORDINATION ET LEURS LIMITES.....	415
2.2.1. Protocole de collaboration du 30 juillet 1993 relatif à la collaboration entre les divers services d'inspection sociale pour coordonner les contrôles en cas d'infraction à la législation sociale et du travail.....	415
2.2.2. Accord de coopération du 31 mars 1995 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux relatif à la coordination des contrôles concernant l'occupation de travailleurs de nationalité étrangère .....	416

2.2.3. Plan d'action relatif à la collaboration entre les différents services de contrôle en vue d'une coordination des contrôles dans le domaine du transport par route de personnes et de choses du 20 novembre 2001 .....	416
2.2.4. Protocole d'accord entre la Sûreté de l'État (SE) et l'inspection sociale (IS) du 27 février 2003 .....	417
2.2.5. Mini-protocole de collaboration entre les services d'inspection sociale et l'ISI (SPF Finances), à l'initiative du Comité fédéral de coordination de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 ..	417
2.2.6. Protocole de collaboration et de répartition des tâches conclu le 23 avril 1998 entre l'inspection sociale du département des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement et l'inspection de l'ONSS – et sa refonte intervenue en 2005 .....	417
2.2.7. Protocoles particuliers entre le contrôle des lois sociales et les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs .....	418
2.2.8. Protocole de coopération en matière de lutte contre la fraude sociale grave et organisée .....	418
2.2.9. Accord de coopération du 1 <sup>er</sup> juin 2011 entre l'État fédéral et les régions et communautés concernant la coordination des contrôles en matière de travail illégal et de fraude sociale .....	419
2.2.10. Protocole de coopération conclu le 17 avril 2012 entre le SPF Emploi, travail et concertation sociale, le SPF Sécurité sociale, l'Office national de sécurité sociale, l'Office national de l'emploi, le Service d'information et de recherche sociale, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et les organisations représentées au sein de la commission paritaire de l'industrie alimentaire en vue de lutter dans les secteurs de la viande contre le travail illégal, la fraude sociale et les pratiques frauduleuses concernant la sécurité alimentaire .....	420
2.2.11. Accord de collaboration signé le 22 juin 2012 entre le SPF Emploi, travail et concertation sociale, le SPF Sécurité sociale, l'Office national de sécurité sociale, l'Office national de l'emploi, le Service d'information et de recherche sociale et les organisations représentées au sein de la commission	



paritaire de la construction et le Fonds de sécurité d'existence des ouvriers de la construction en vue de lutter contre la fraude sociale et le travail illégal.....	420
2.2.12. Protocole d'accord conclu le 16 juillet 2014 entre le SPF Mobilité, le SPF Emploi, travail et concertation sociale et le SPF Sécurité sociale relatif à la Convention du travail maritime .....	421
2.3. DIFFICULTÉS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES PROTOCOLES DE COOPÉRATION.....	422
2.3.1. La force obligatoire dont sont revêtus ces protocoles.....	422
2.3.2. Mise en œuvre suspendue à la bonne volonté des acteurs concernés.....	422
2.3.3. Nécessité de refondre le paysage des inspections sociales	423
2.3.4. Bilan mitigé lié à la mise en œuvre du « grand protocole » de 1993 .....	423
3. Structures institutionnelles de coopération et de coordination mises en place dès l'année 2003 .....	423
3.1. CONSEIL FÉDÉRAL [ÉPHÉMÈRE] DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL ET LA FRAUDE SOCIALE .....	423
3.2. SERVICE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE SOCIALE (SIRS) DÈS L'ANNÉE 2006.....	424
<b>Section 3. Réforme du paysage des inspections sociales découlant de cette décision du 10 novembre 2016 .....</b>	<b>425</b>
1. Modifications apportées au SIRS : 2016-2017.....	425
1.1. ANNÉE 2016.....	425
1.2. ANNÉE 2017... INTÉGRATION DE L'INSPECTION SOCIALE DU SPF SÉCURITÉ SOCIALE DANS L'ONSS.....	427
2. Nouveau paysage des inspections sociales à l'échelon fédéral .....	429
2.1. ACCORD POLITIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 10 NOVEMBRE 2016	429
2.2. INTÉGRATION DE L'INSPECTION SOCIALE DU SPF SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ONSS .....	432
2.3. RÉFORME DES SERVICES D'INSPECTION SOCIALE ET FUTURE INTÉGRATION D'UNE PARTIE DES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE INDÉPENDANTS (DGI) – CRÉATION DE DEUX NOUVELLES DIRECTIONS.....	435
2.3.1. Direction opérationnelle dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale, appelée « concurrence loyale ».	435
2.3.2. Direction de support, appelée « centre d'expertise » .....	435
2.4. TRADUCTION DE CETTE RÉFORME DANS LE CADRE NORMATIF : L'INSPECTION SOCIALE CESSE D'ÊTRE UNE AUTORITÉ CHARGÉE DE LA SURVEILLANCE DU RESPECT DES LÉGISLATIONS QUI LUI INCOMBAIENT	436

2.4.1. Redéploiement des compétences suite à l'intégration de l'inspection sociale dans l'inspection de l'ONSS.....	436
2.4.1.1. Redéploiement des compétences en faveur de l'inspection de l'ONSS.....	436
2.4.1.2. Transfert du personnel et sort juridique du management de l'inspection sociale du SPF Sécurité sociale .....	444
a Transfert des agents statutaires et contractuels et maintien des droits acquis ou en cours d'acquisition (art. 2) .....	444
b Sort juridique du manager de l'inspection sociale suite à l'intégration de l'inspection sociale dans l'inspection de l'ONSS (art. 3).....	445
2.4.2. Redéploiement des compétences au niveau du SPF Emploi.....	445
2.5. CRITIQUE VIRULENTE DE CERTAINES FRACTIONS POLITIQUES AU SEIN DU PARLEMENT À L'ENCONTRE DE LA RÉFORME DES INSPECTIONS SOCIALES	446
2.5.1. Avant la décision du 10 novembre 2016 .....	446
2.5.2. Plus d'une année après la décision du 10 novembre 2016.....	448
<b>Section 4. Rapport de la Cour des comptes relatif au plan de lutte contre la fraude sociale et le <i>dumping</i> social .....</b>	<b>450</b>
<b>Section 5. Réforme des inspections sociales et Convention n° 81 de l'O.I.T. et Cour de justice de l'Union européenne.....</b>	<b>453</b>
1. Réforme des inspections sociales et Convention n° 81 de l'O.I.T.....	454
1.1. L'INSPECTION SOCIALE DU SPF SÉCURITÉ SOCIALE EST VISÉE PAR LA CONVENTION N° 81 DE L'O.I.T. ....	454
1.2. L'INDÉPENDANCE DE L'INSPECTION SOCIALE EST-ELLE ASSURÉE SUITE À SON INTÉGRATION DANS L'INSPECTION DE L'ONSS ?.....	454
2. Cour de justice de l'Union européenne et lutte contre la fraude sociale transfrontalière.....	457
<b>Section 6. Conclusions prospectives.....</b>	<b>458</b>
1. Un autre modèle d'inspection du travail est-il envisageable ? .....	458
2. Bientôt une autorité européenne du travail ? .....	459
<b>CHAPITRE 15. LA RÉFORME DES SERVICES D'INSPECTION SOCIALE : UN FAIT MÉMORABLE OU UNE OCCASION MANQUÉE ?.....</b>	<b>463</b>
<b>Section 1. Introduction.....</b>	<b>463</b>
<b>Section 2. Les services d'inspection sociale avant la réforme : fragmentation avec des initiatives de collaboration .....</b>	<b>464</b>
1. Fragmentation des services d'inspection sociale .....	464

2. <i>Initiatives de coopération</i> .....	465
<b>Section 3. Réforme élargie</b> .....	468
1. <i>La préparation de la proposition de réforme des services         d'inspection sociale</i> .....	468
2. <i>Contenu de la proposition de réforme des services d'inspection         sociale</i> .....	471
3. <i>L'état d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles structures         et des synergies à ce jour</i> .....	473
3.1. INTÉGRATION DE L'INSPECTION SOCIALE DANS L'ONSS .....	473
3.2. INTÉGRATION DE LA DG INDÉPENDANTS DANS L'INASTI .....	476
3.3. COLLABORATION RENFORCÉE ENTRE L'ONEM ET L'INAMI.....	477
3.4. EXTENSION DES COMPÉTENCES DES INSPECTEURS SOCIAUX – CRÉATION D'INSPECTEURS DE PREMIÈRE LIGNE.....	477
<b>Section 4. Possibilités de réforme des services d'inspection sociale : réflexion critique</b> .....	478
1. <i>Fusion ou intégration d'une partie des services d'inspection</i> .....	478
2. <i>Une fusion « globale » des services d'inspection en une seule agence</i>	482
3. <i>Intégration fonctionnelle de toutes les parties impliquées         dans la lutte contre la fraude sociale par la mise en place d'un SPP.</i>	484
<b>Section 5. Un bilan final</b> .....	486
<b>CHAPITRE 16. LA POURSUITE PÉNALE DU DUMPING SOCIAL</b> .....	487
<b>Section 1. Introduction</b> .....	487
<b>Section 2. Est-ce que le dumping social est punissable ?</b> .....	491
<b>Section 3. Est-ce que le dumping social doit être poursuivi         pénalement ?</b> .....	501
<b>Section 4. Que peuvent apporter les autorités judiciaires         dans la lutte contre le dumping social ?</b> .....	506
<b>Section 5. Conclusions</b> .....	510